



Réunion publique d'information

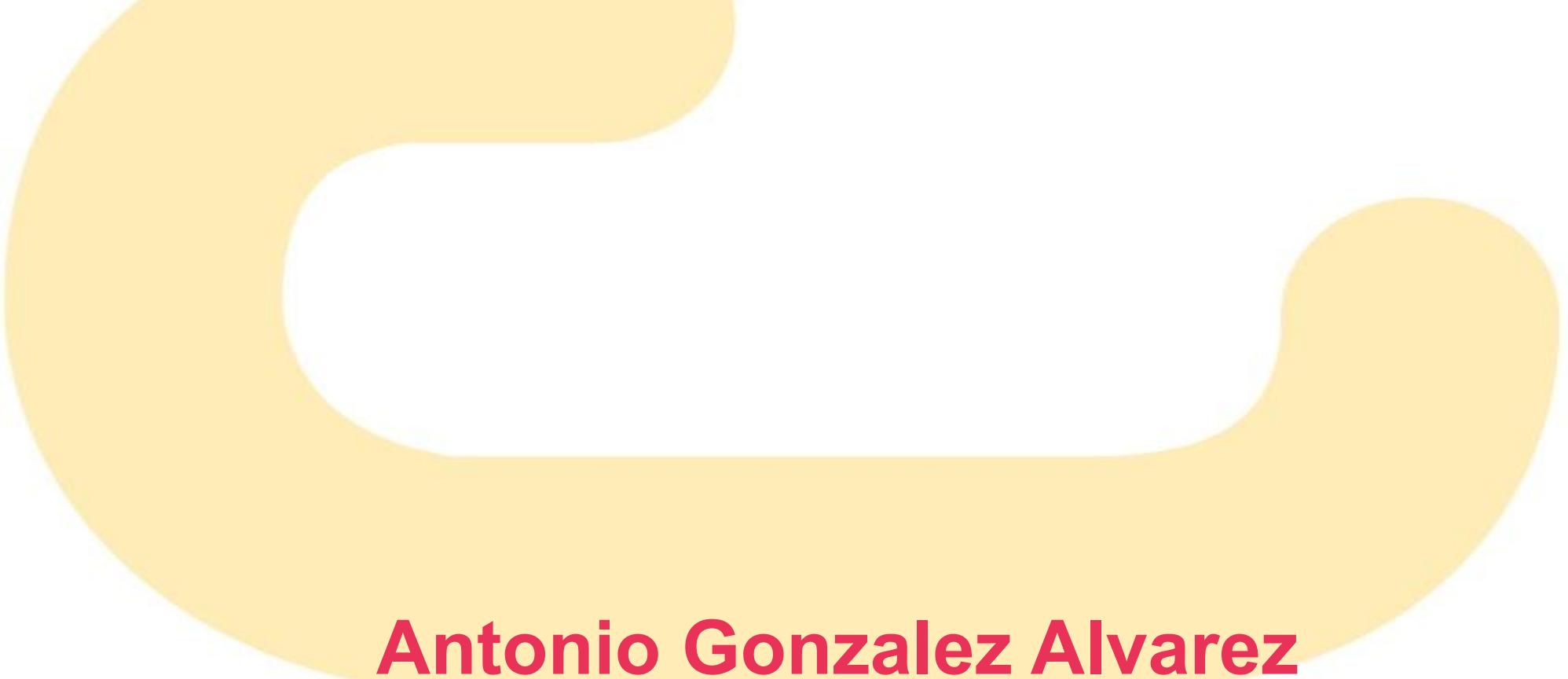
19 Septembre 2023

Traverser Parempuyre à vélo : aménagement d'une portion du réseau cyclable ReVE sur la rue de Macau





Béatrice De François
Madame le Maire
Ville de Parempuyre



Antonio Gonzalez Alvarez
Directeur de la multimodalité
Bordeaux Métropole

SOMMAIRE

I. État des réflexions sur le projet - contexte, ambition, périmètre

II. La démarche de concertation

III. Échanges

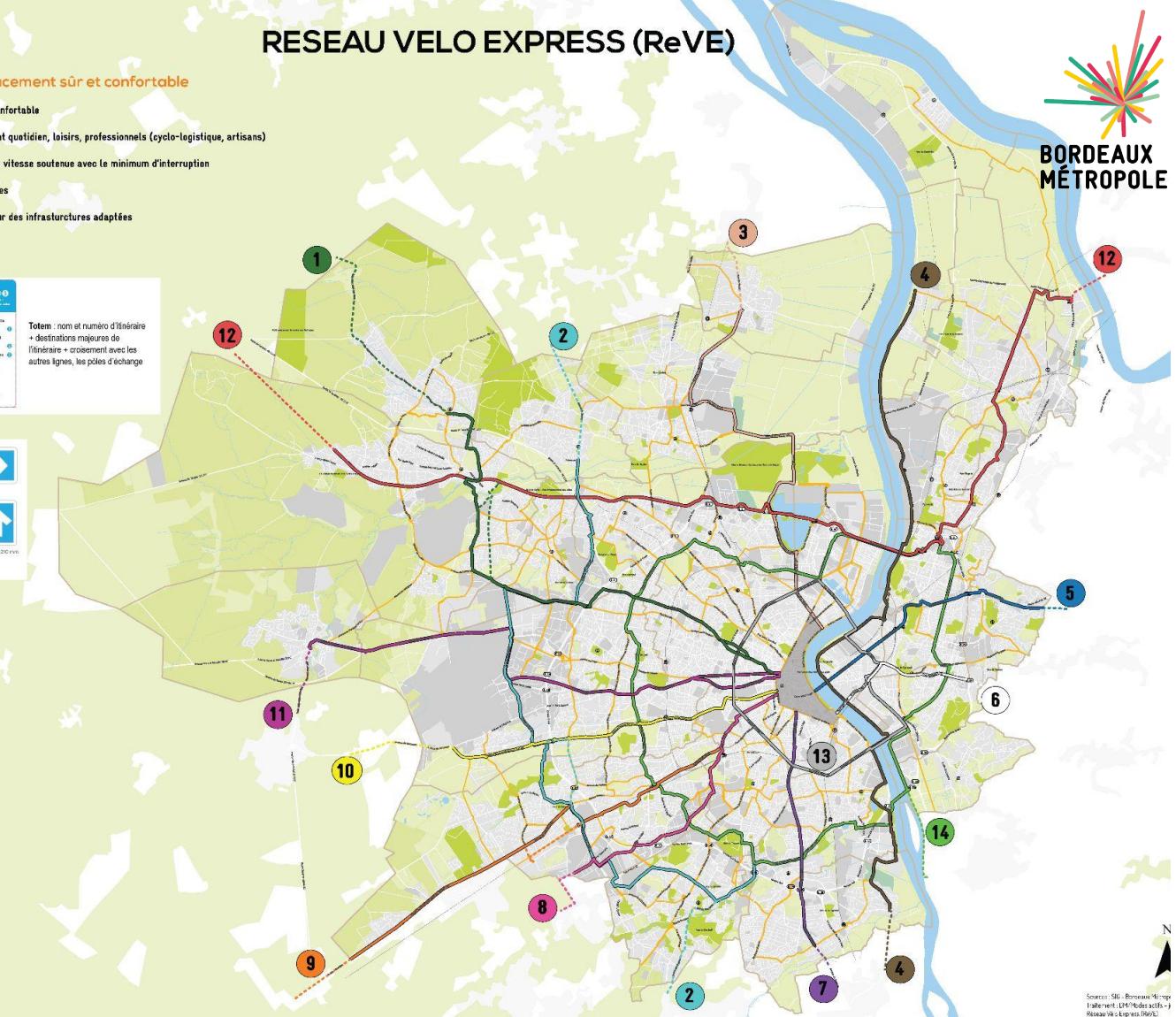


I. État des réflexions sur le projet - contexte, ambition, périmètre

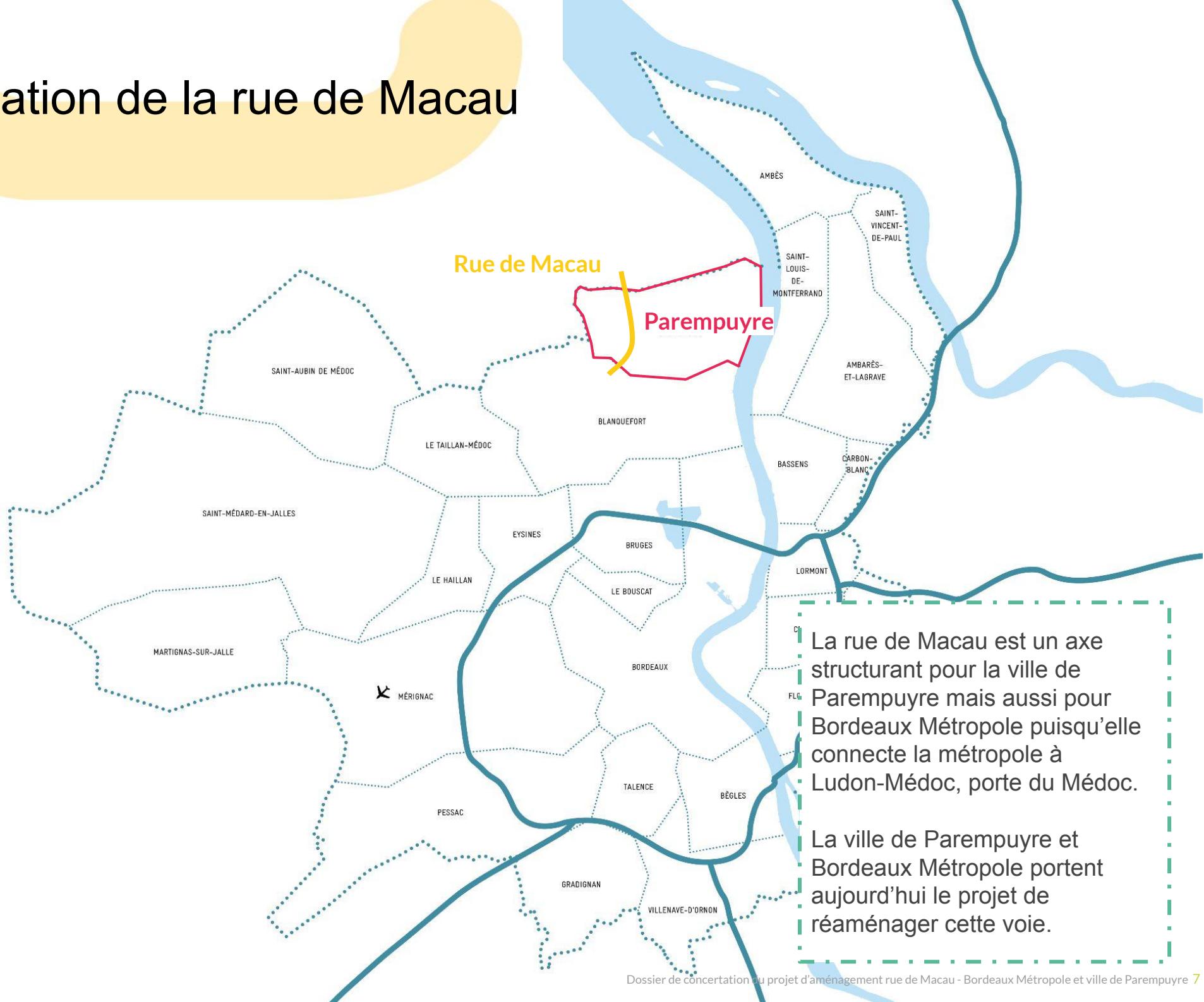
Qu'est-ce que le réseau cyclable ReVE ?



Réseau Vélo Express	
1	Bordeaux - Saint Aubin de Médoc
2	Le Taillan Médoc - Villenave d'Ornon
3	Bordeaux - Parempuyre
4	Villenave d'Ornon - St Louis de Montferrand
5	Bordeaux - Artigues près Bordeaux
6	Bordeaux - Entre 2 mers
7	Bordeaux - Villenave d'Ornon
8	Bordeaux Inno Campus
9	Bordeaux - Pessac
10	Bordeaux - St Jean d'Illac
11	Bordeaux - Martignas sur Jalle
12	St Médard en Jalles - St Vincent de Paul
13	Boulevards
14	Peripherique
	Réseau cyclable structurant



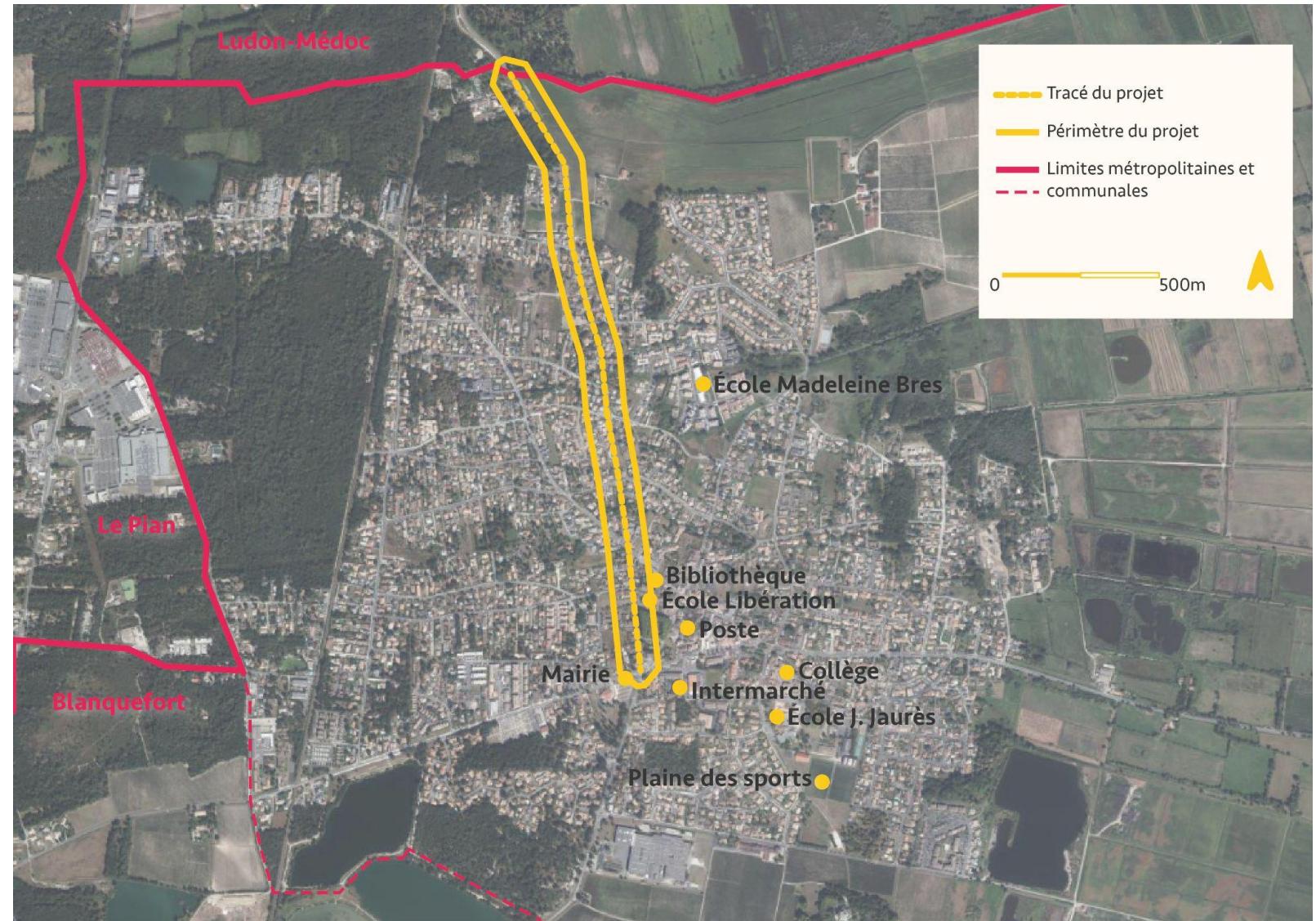
Situation de la rue de Macau



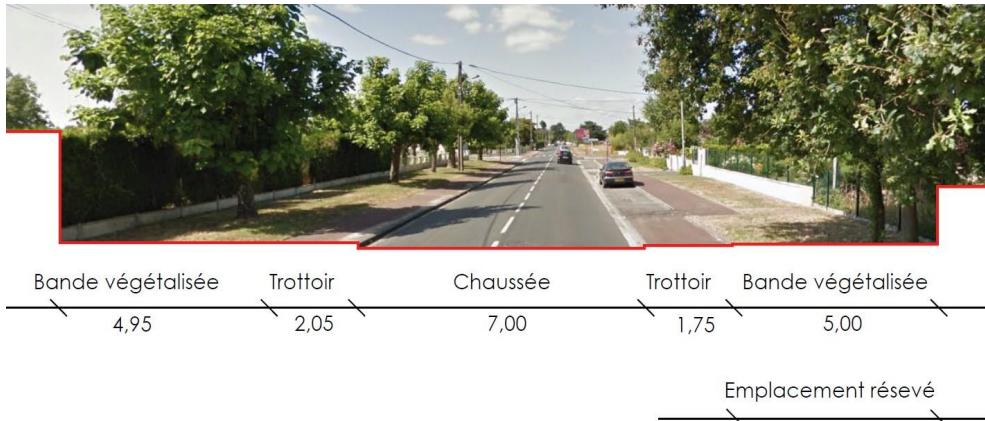
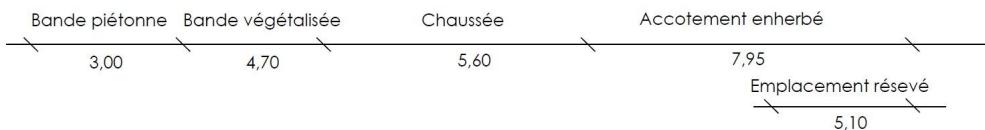
Situation du projet

Le tracé du projet se situe **rue de Macau** entre le giratoire de la **Porte du Médoc** (limite Sud) et la limite administrative avec Ludon-Médoc (limite Nord).

2,5
kilomètres



Les dimensions de la rue de Macau



Les aménagements actuels



Le contexte environnemental et urbain



Les activités humaines

Un axe central de Parempuyre, connectant des équipements, commerces et services (écoles, arrêts de transport en commun, commerces de proximité, etc.) et accueillant des flux importants (porte d'entrée métropolitaine).



L'eau

Un site bordé par un important réseau d'eaux superficielles et souterraines et soumis à des documents cadre à respecter (SAGE et SDAGE)



Les milieux naturels

Le site du projet se trouve à proximité de plusieurs espaces d'identification ou de préservation de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, TVB) et borde une zone humide.



La réglementation d'urbanisme

Le projet se situe aux abords d'un bâtiment classé Monument historique et d'une canalisation d'hydrocarbures et de gaz naturel. Le projet est planifié au PLUi et bénéficie d'un emplacement réservé.

Les ambitions du projet



- Proposer un **réseau cyclable aux normes du réseau ReVE** ;
- Créer des **aménagements continus, sûrs et confortables pour les piétons** de part et d'autre de la voie ;
- Mettre aux normes les **arrêts de bus** ;
- Maintenir une **chaussée à double-sens de circulation** ;
- **Diminuer la vitesse** moyenne ;
- Proposer ou maintenir des **poches de stationnement** au niveau des activités économiques ;
- **Sécuriser les carrefours** intermédiaires, notamment les traversées des piétons et cyclistes ;
- Maintenir les **arbres d'alignement existants** et proposer des **espaces plantés** partout où cela sera possible ;
- Préserver au maximum les fossés existants, renforcer le **réseau d'assainissement pour les eaux pluviales** là où cela sera nécessaire.

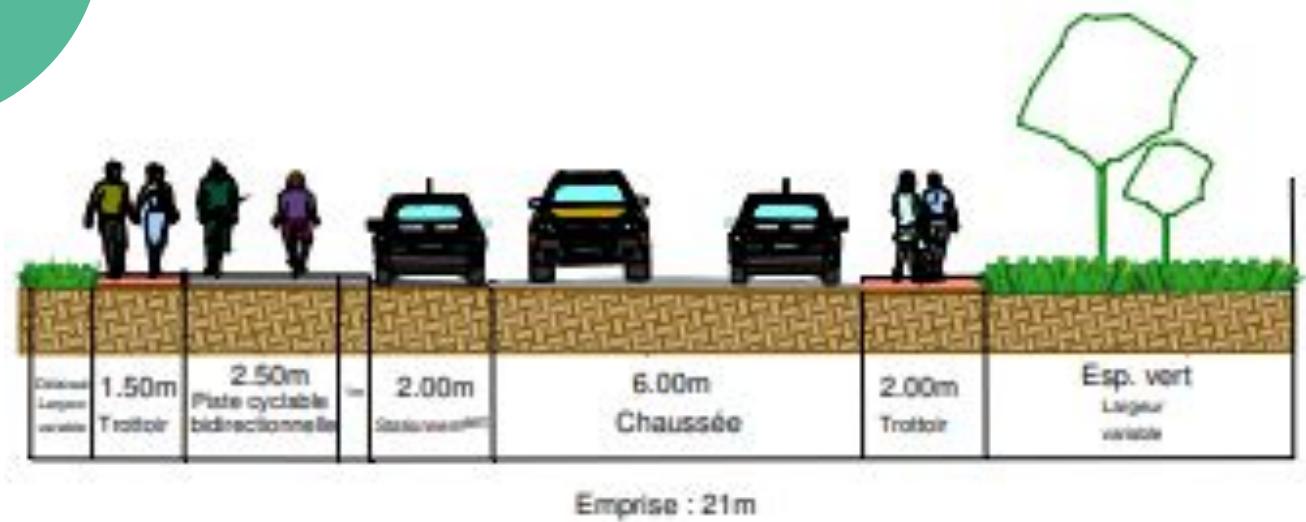
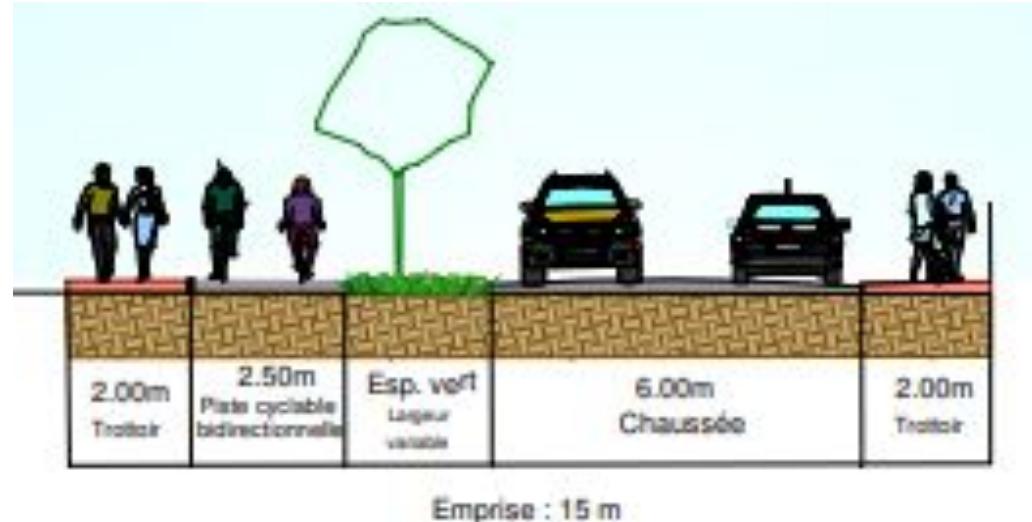


Le programme d'aménagement

Piste bi-directionnelle

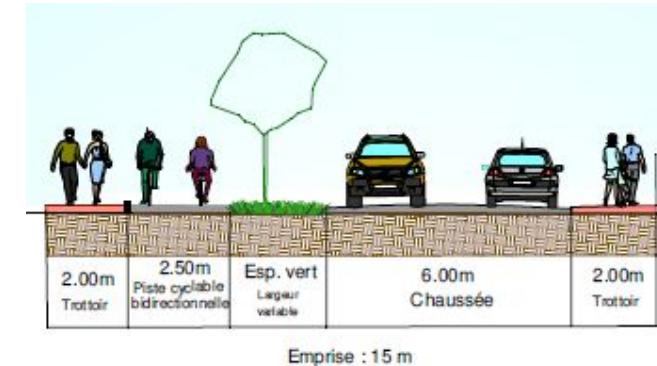
Piste en site propre

2,5
mètres de
large

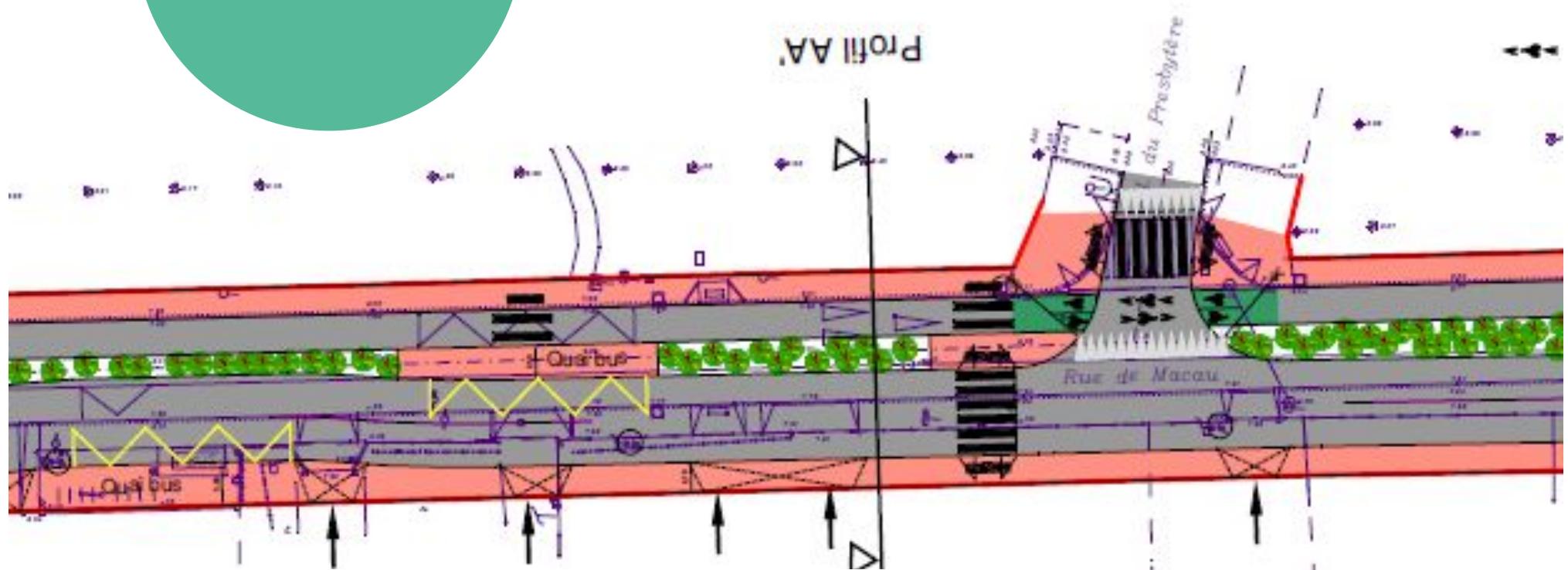


Les premières propositions d'aménagement

Tronçon limité à
30 km/h



Profil type AA'

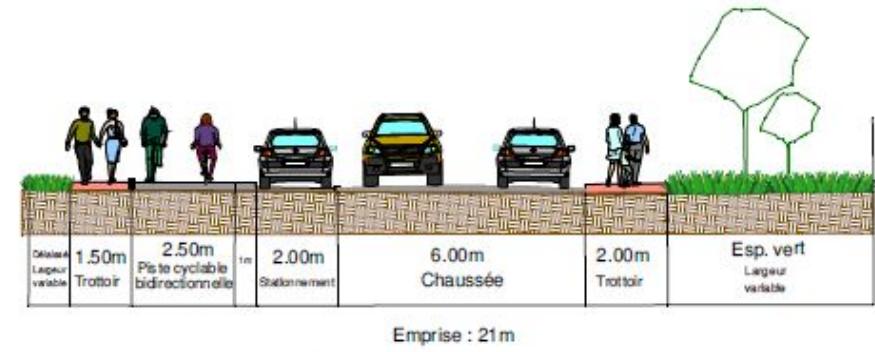


Tronçon de voirie allant du giratoire de la Porte du Médoc jusqu'à l'école primaire Libération

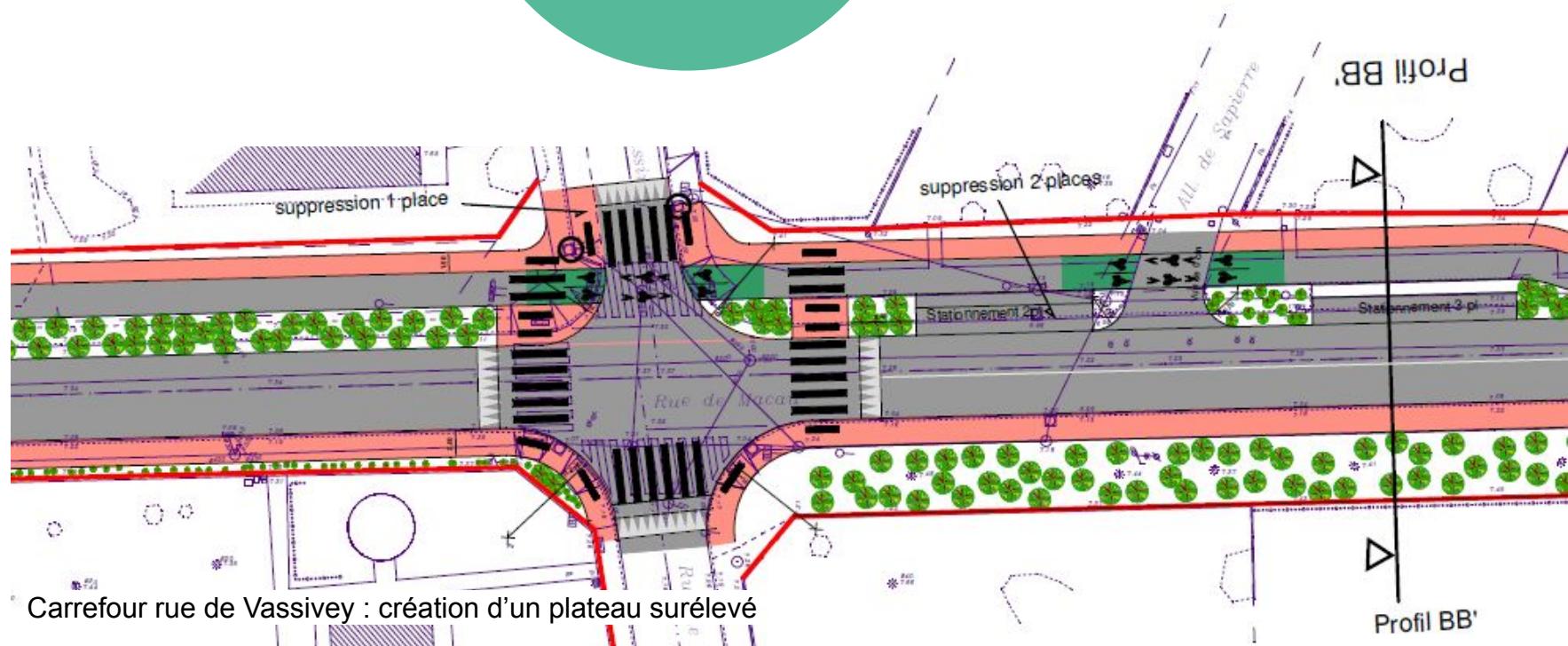
Les premières propositions d'aménagement

Aménagement cyclable prioritaire

Signalétique et design de l'aménagement



Profil type BB'



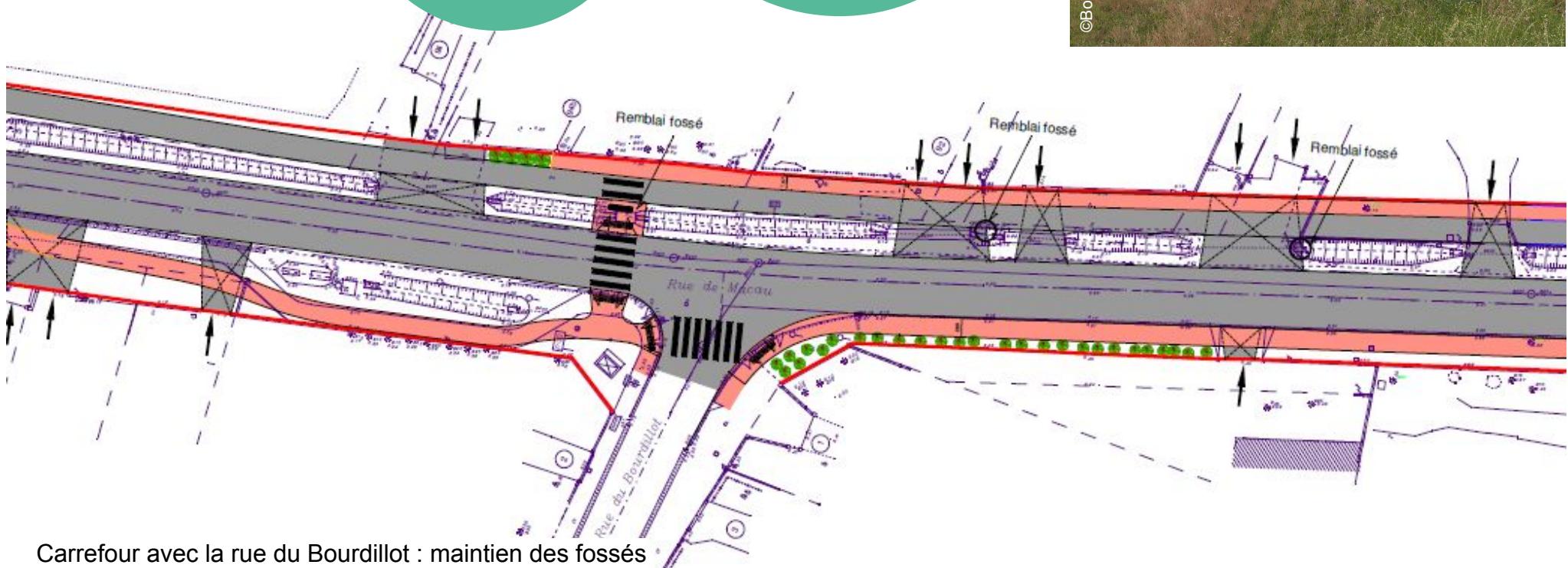
Carrefour rue de Vassivey : création d'un plateau surélevé

Les premières propositions d'aménagement

Fossés,
retravaillés

Accès
riverains
repris

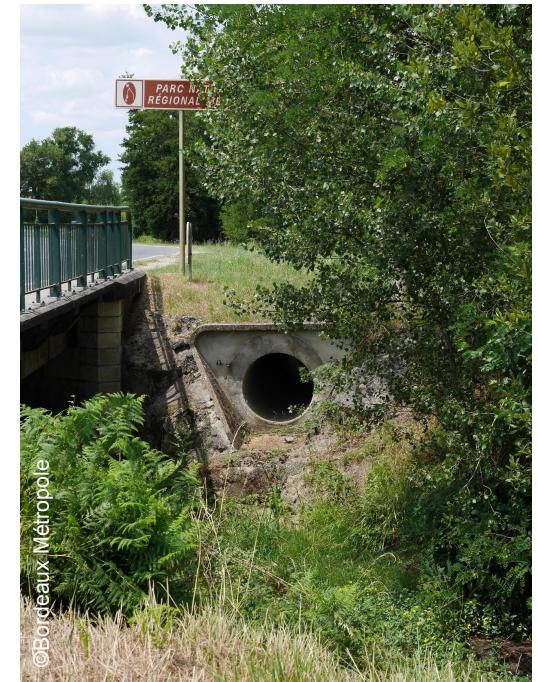
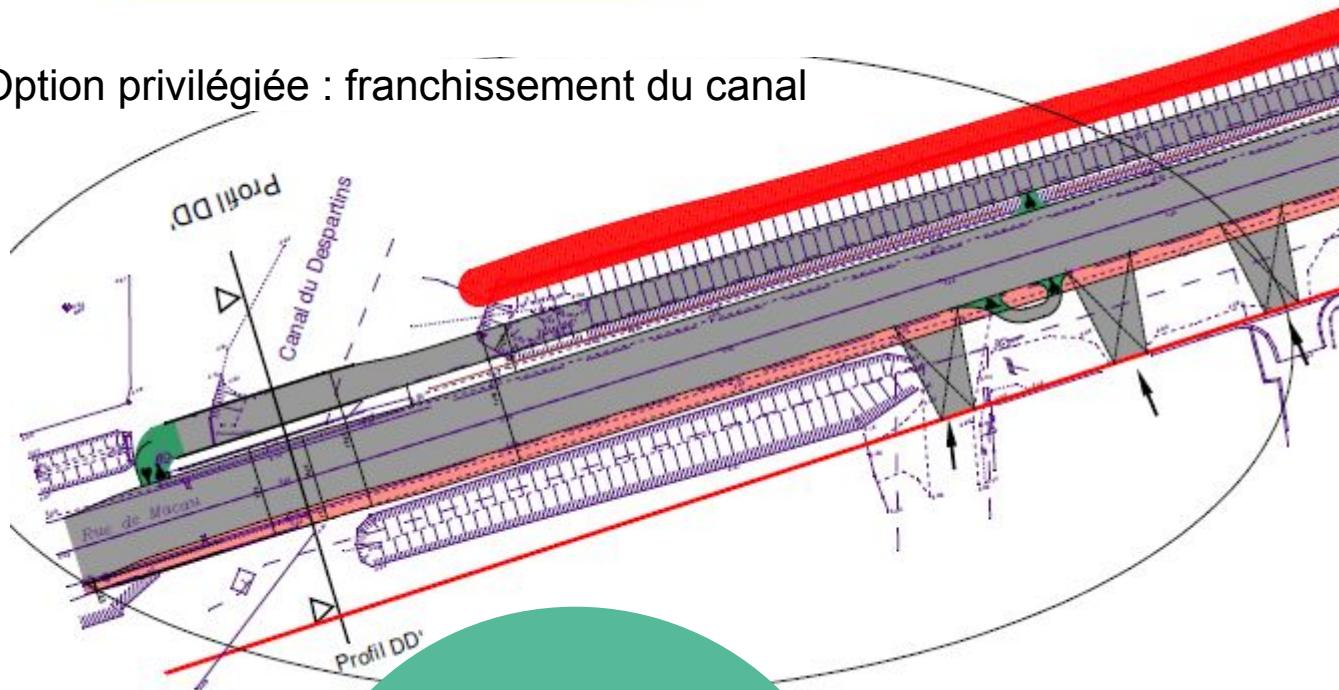
Cheminement
piéton jusqu'au
pont Despartins



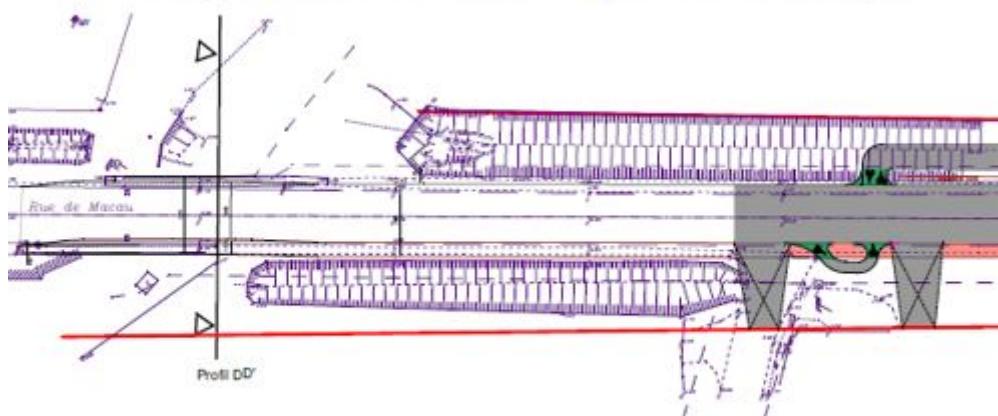
Carrefour avec la rue du Bourdillot : maintien des fossés

Les premières propositions d'aménagement

Option privilégiée : franchissement du canal



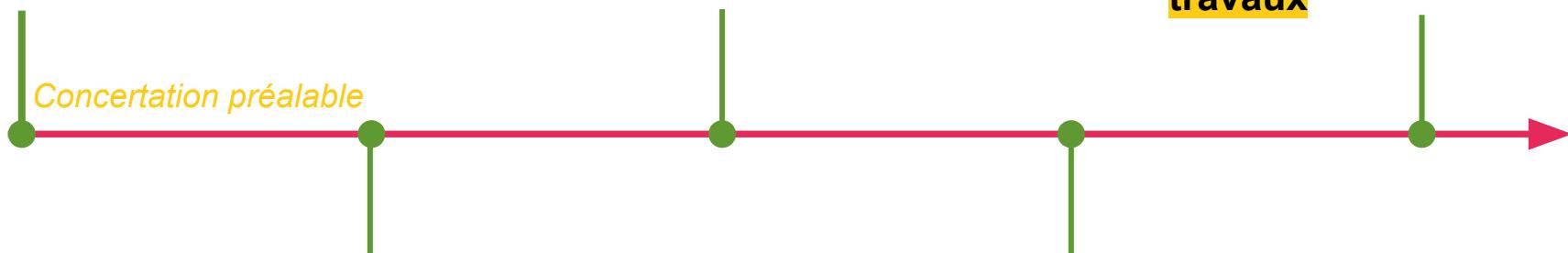
Option dégradée : fin de la piste cyclable avant le pont



Le calendrier du projet

2023 Étude préliminaire

Vérifie l'adéquation entre les intentions des collectivités et la faisabilité du projet (technique, financière, environnementale, etc.)



2024-2026 DUP

La Déclaration d'Utilité Publique est une procédure administrative qui permet d'acquérir des terrains et bâtiment privés pour réaliser une opération d'aménagement d'intérêt public

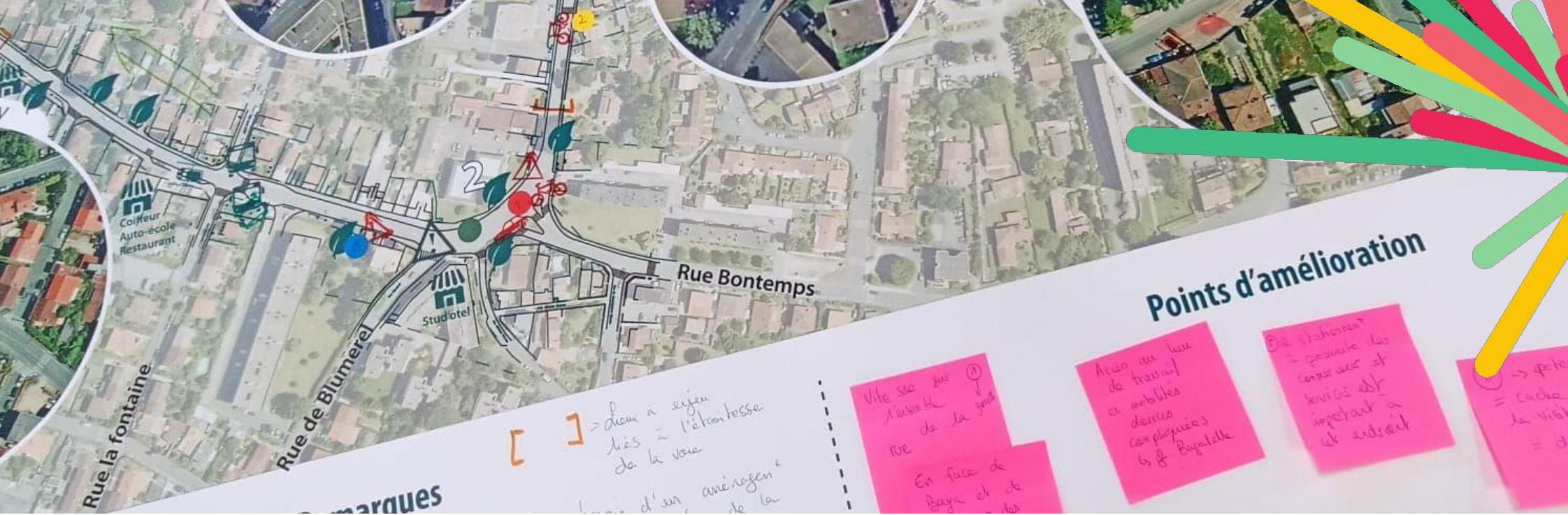
2028 Début des travaux

2024 AVP

L'avant-projet (AVP) consiste à préciser la composition générale et les grandes orientations techniques du projet

2025-2027 Dossiers réglementaires

Ils servent à étudier le projet au regard des différentes réglementations (environnementales notamment) et déterminer s'ils les respectent



II. La démarche de concertation

Pourquoi une concertation ?

Une concertation réglementaire (L.103-2 du code de l'urbanisme) poursuivant plusieurs objectifs



Informer sur le projet et présenter les enjeux, les étapes et l'état des réflexions au moment de la concertation.

Expliquer les enjeux techniques du projet pour permettre la compréhension et faciliter l'expression.



Échanger autour du projet pour mener une médiation auprès des riverains et recueillir les avis du public.

Écouter l'expertise d'usage des participants tant sur leurs pratiques actuelles de la voie que leurs attentes.



Nourrir le projet et l'étude préliminaire des avis recueillis afin d'aider la décision publique dans les choix à réaliser.

Les arbitrages restent à la collectivité mais le projet évolue au regard des contributions de la concertation.

Les sujets de la concertation

> La modification du giratoire

Rue de Macau, de Bordeaux, de la gare, Avenue Durand Dassier

> La cohabitation avec les voitures

Franchissement, traversées et carrefours, stationnement, sortie de garage, sécurité

> Les ambiances

Matériaux, végétation, mobilier urbain / traitement continu ou par séquences, etc.

> L'ambiance nocturne

Éclairage et bandes phosphorescentes dans les zones non éclairées

Les invariants :

- L'itinéraire de la piste cyclable
- La typologie en site propre et bidirectionnelle
- Le dimensionnement de la voie

Les sujets non soumis à la concertation au regard de leur technicité :

- Le futur franchissement de la zone humide qui sera arbitré techniquement après la concertation
- Le franchissement du pont qui fait le lien avec Ludon-Médoc

Les modalités de concertation



Dossier de concertation et registres papier

- **à la mairie de Parempuyre**, 1 Avenue Durand Dassier, 33290 Parempuyre
- **au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole**, 10-12 Rue des Satellites, 33185 Le Haillan

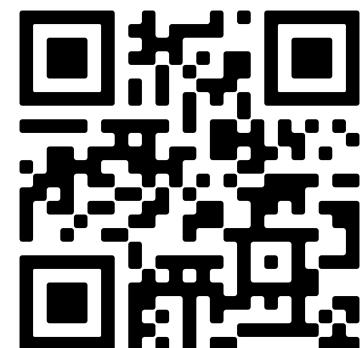
Ces éléments peuvent être consultés et complétés par le public, aux jours et heures d'ouverture des établissements.



Une page internet dédiée sur le site de la participation

Une **page internet dédiée** est également à disposition sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante :
<https://bxmet.ro/concertation-velo-parempuyre>

Ce site met à disposition tout élément relatif à la concertation (programme, compte-rendu, etc.). Il permet également de donner son avis, comme sur les registres papier.



Des rendez-vous de concertation

Plusieurs rendez-vous de concertation sont également prévus pour échanger de vive voix avec l'équipe du projet et formuler des propositions sur le projet.

Le calendrier de la concertation

> Forum des associations

2 Septembre

> Questionnaire en ligne et papier

jusqu'au 4 Octobre

> Réunion publique d'information

19 Septembre 2023

> Stand sur la plaine des Sports

25 Novembre 2023

Bilan de la concertation

Clôture de la concertation
30 novembre 2023

> Atelier avec les enfants

4 Octobre 2023

> Atelier avec les habitants de
Parempuyre et alentours

19 Octobre 2023

> Restitution de la
concertation à travers
une réunion publique

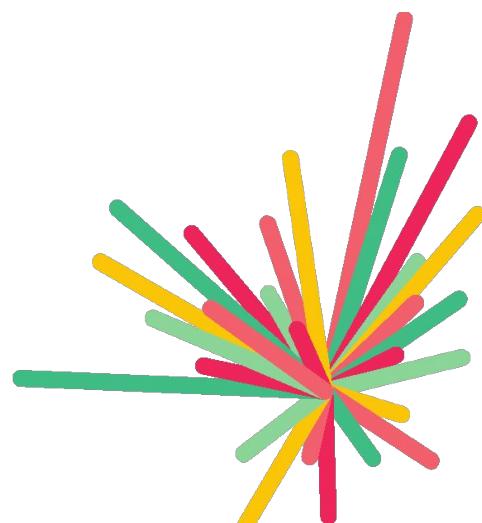
14 Mars 2024



Place aux échanges

Des questions ?

Des remarques ?



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**